

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 21 février 2024

### FERMETURE TEMPORAIRE DE PARKINGS

Dans le cadre de l'organisation des épreuves mensuelles pratiques des examens du permis de conduire, il est porté à l'attention des automobilistes et riverains :

- **du secteur de Sandy-Ground/Morne Rond :**

Le parking du stade Albéric RICHARDS sera fermé **entre 7h00 et 13h30, le mercredi 28 février 2024**, pour le déroulement des épreuves plateau Moto.

A ce titre, des opérations d'entraînement seront effectuées dès le lundi 26 février 2024, afin de préparer et entraîner les candidats aux examens.

Les services de la Police Territoriale veilleront à sensibiliser, surveiller et alerter les automobilistes et riverains de ces dispositions, afin d'éviter le stationnement gênant ;

Tout véhicule en stationnement interdit, le Mercredi 28 février 2024, sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire, par les services et agents de la Police Territoriale.

- **du secteur du parking de Galisbay :**

Le parking de Galisbay est centre d'examen du permis de conduire dans la semaine du 26 au 1er mars 2024 ;

A ce titre, **les lundi 26 et mardi 27 et vendredi 1<sup>er</sup> mars de 7h00 à 14h00 et mercredi 28 février de 7h00 à 8h30** des épreuves de conduite sont prévues pour le permis B (conduite de véhicule de petit gabarit) ;

---

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr)

Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)



**Le jeudi 29 février 2024 de 07h00 à 13h30** des épreuves de conduite sont prévues pour la catégorie lourde du permis de conduire (permis C, D et E) ;  
Les services de la Police Territoriale veilleront à sensibiliser, surveiller et alerter les automobilistes et riverains de ces dispositions, afin d'éviter le stationnement gênant ;

***Toute infraction sera verbalisée et les véhicules enlevés aux frais de son propriétaire, conformément à la réglementation en vigueur et aux tarifs de la fourrière (Délibération n°CE77-21-2014 du 08 juillet 2014).***

La Collectivité de Saint-Martin s'excuse de la gêne occasionnée et compte sur la coopération de tous.

---

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr)

Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)

